

Rapport du Président

Commission permanente du
mardi 13 juillet 2021
N° CP-2021-7-6-2

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Politique castrale et Haut-Koenigsbourg

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques

PROPOSITION DE PARTICIPATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE LES PORTES DU TEMPS ENTRE LA CEA ET LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU CHÂTEAU DU HOHLANDSBOURG

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de valider la participation de la CeA à la convention de partenariat pour l'événement proposé le 11 septembre au château du Hohlandsbourg dans le cadre de la programmation "Les Portes du Temps". Cette convention définit les missions et responsabilités des co-organisateur (CeA - Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg) dans la préparation et l'animation de l'événement.

Contexte :

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) propose, en 2020-2021, une saison culturelle mettant en fantastique les châteaux rhénans en s'appuyant sur la notoriété de John Howe, célèbre illustrateur d'heroïc fantasy, et en faisant appel à un réalisateur transmédia, Jim Danton. Cette saison intitulée « Les Portes du Temps » propose une programmation pluridisciplinaire (web-série, jeu de piste via une application mobile, site internet, spectacles vivants, et sons et lumières via Alsace Destination Tourisme) visant à renforcer l'attractivité et le rayonnement des châteaux de la vallée du Rhin, en partenariat avec l'Ortenaukreis.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte d'Aménagement du château du Hohlandsbourg a accepté de s'associer à ce projet en accueillant la soirée de clôture de la saison « Les Portes du Temps » en collaboration avec la CeA.

1. La programmation artistique « Les Portes du Temps au Hohlandsbourg »

La CeA et le Syndicat Mixte collaborent pour l'organisation et l'accueil de l'événement intitulé « Les Portes du Temps au Hohlandsbourg ». Cette manifestation comprend une intervention introductive de John Howe (prestation) suivie d'un concert des Percussions de Strasbourg (prestation), puis un son et lumière (marché en cours) accompagné d'un spectacle de danse par la Compagnie Nest (prestation). Cet événement clôture la programmation culturelle de la saison « Les Portes du Temps ».

Le choix de la performance artistique, à savoir les Percussions de Strasbourg, le prestataire technique du son et lumière et la Compagnie de danse Nest, se fait sur proposition de la CeA avec l'accord du Syndicat Mixte.

Cette manifestation se déroulera le samedi 11 septembre 2021 sur le site du château du Hohlandsbourg, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace et géré par le Syndicat Mixte d'Aménagement du château du Hohlandsbourg. En tant que de besoin, cette date pourra être déplacée sans qu'il soit besoin de signer un avenant à la convention, par accord unanime des cosignataires.

La convention jointe en annexe détermine les conditions du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Syndicat Mixte.

2. Le budget CeA alloué pour la manifestation

La dépense allouée par la CeA à cette manifestation est arrêtée à hauteur de **38 800 € TTC** maximum pour la prise en charge des frais suivants :

- 15 500 € TTC maximum de frais techniques liés à la projection – sonorisation et mise en lumière du spectacle de sons et lumières / spectacle de danse dans le cadre d'un marché sur la tranche P186O001T19 – imputation 1318 – 011-61358-311 – locations-autres et P186O001T21 – imputation 1244 – 011-6228-311 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (répartition entre les deux tranches en fonction du marché) ;
- 2 000 € TTC maximum de frais liés à l'installation d'une scène par le prestataire D8K sur la tranche P186O001T21 – imputation 1244 – 011-6228-311 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires ;
- 10 000 € TTC maximum pour la prestation artistique des Percussions de Strasbourg dans le cadre de l'opération P169O001 – « Communication culturelle et événements » sur la tranche P169O001T01 - imputation 2348 - 011 6132 311 - location immobilière ;
- 8 500 € TTC maximum de frais liés à la réalisation du spectacle de danse par la Compagnie Nest sur la tranche P186O001T20 – imputation 1348 – 011-6228-311 – rémunérations d'intermédiaires et honoraire ;
- 2 000 € TTC maximum de frais liés à la représentation de John Howe au Hohlandsbourg pour la clôture de saison sur la tranche P186O001T20 – imputation 1348 – 011-6228-311 – rémunérations d'intermédiaires et honoraire ;
- 800 € TTC maximum de frais liés à la réception artiste – presse sur la tranche P186O001T22 – imputation 1323 -011-6234-311 – Publicité, publications, relations publiques, réceptions.

3. La mise en place d'une billetterie d'entrée

Au regard des coûts humains et techniques supportés par le Syndicat Mixte pour l'accueil de la manifestation (parking, accueil-installation-déménagement des prestataires, personnel mobilisé pour l'accueil du public...), il est convenu avec le Syndicat Mixte de mettre en place une billetterie d'entrée payante avec réservation. Le tarif ainsi mis en place devra être corrélé aux coûts précités, préalablement calculés par le Syndicat Mixte. Les recettes de cette billetterie seront destinées au Syndicat Mixte.

Par ailleurs, au cas où le Syndicat Mixte ne percevrait pas les recettes de la billetterie (conditions sanitaires, météorologiques ou tout autre événement), ou si celles-ci se révèlent insuffisantes pour assurer l'équilibre financier de la manifestation dans le budget du Syndicat, il est proposé que la CeA puisse prendre en charge le coût restant, via l'octroi d'une subvention qui fera l'objet d'un nouveau rapport et d'une délibération spécifique.

Ce financement pourrait intervenir par réaffectation des crédits alloués sous forme de subvention à Out of Cinema suite à l'annulation, par ses soins, de la manifestation relevant de ce bénéficiaire.

La réinscription et le virement des crédits correspondants pourraient intervenir en DM2. Ces crédits seraient prélevés sur l'Opération P186O001 « Saison des châteaux » sur la tranche P186O0001T13, chapitre 65, nature 65748, fonction 311. Dans ce cadre, il y a donc lieu d'abroger immédiatement la subvention d'un montant de 10 000 (dix mille) euros allouée à Out of Cinema dans ce cadre par délibération du 31 mai 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'organisation et l'accueil de la manifestation « Les Portes du Temps au Hohlandsbourg », dans les conditions fixées dans la convention jointe au présent rapport,
- Approuver et m'autoriser à signer la convention de partenariat précitée avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du château du Hohlandsbourg,
- Abroger la subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 (dix mille) euros allouée à l'association Out Of Cinema dans le cadre de la programmation « les Portes du Temps », par délibération n° CP-2021-6-6-5 de la Commission permanente du 31 mai 2021, suite à l'annulation de la manifestation correspondante en 2021 par cette association et de préciser que l'inscription et le virement de ces crédits, sur l'imputation suivante :
 - Opération P186O001 « Saison des châteaux » - ligne P186O001T13, chapitre 65, nature 65748, fonction 311, seront proposés en DM2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY